

RAPPORT ARTICLE 29
Relatif à la Loi Energie Climat

Juin 2024



Ce rapport répond aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat

Plan du rapport

I. La démarche ESG

- Présentation de l'entité
- Initiatives de place
- Présentation de la Politique ESG
- Engagement et sensibilisation
- Informations aux souscripteurs

II. L'organisation ESG

- Moyens internes déployés par l'entité
- Intégration de l'ESG dans les politiques de la Société de Gestion
- Mixité au sein de CIC Private Debt (Loi Rixain)

III. Approche des enjeux environnementaux

- Accord de Paris
- Taxonomie Européenne
- Biodiversité

IV. La gestion des risques ESG

- Intégration des risques ESG
- Organisation du contrôle

I. La démarche ESG

Présentation de l'entité

2003

Année de création

500

Investissements réalisés environ

€ 3 Mds

Sous gestion

14

Fonds déployés dont 1 mandat

Créé en 2003, CIC Private Debt gère aujourd'hui 3 milliards d'euros pour le compte d'investisseurs institutionnels et privés. L'équipe de la Société de Gestion se compose de 38 collaborateurs basés à Paris et à Londres. CIC Private Debt est un acteur de référence du financement à destination des PME et ETI européennes, et le plus souvent françaises. CIC Private Debt opère dans le secteur de la dette avec 4 pôles de financement : le pôle Mezzanine & Unitranche, le pôle Senior Mid Cap France, le pôle Senior Large Cap France et le pôle Dette Infrastructure.

En tant qu'acteur financier, CIC Private Debt a conscience de sa responsabilité face aux enjeux de durabilité. Depuis plusieurs années, la Société de Gestion déploie une démarche de prise en compte de l'environnement, du social et de la gouvernance dans son métier à travers différents engagements.



Initiatives de place

Dans la continuité de cette volonté d'améliorer ses pratiques d'investissement responsable, CIC Private Debt s'engage dans des initiatives de place pour une finance plus responsable. Ces engagements permettent non seulement de garantir la solidité de la démarche ESG mais aussi de promouvoir l'évolution du secteur de la finance dans son ensemble. Les initiatives de place ont un rôle important dans l'uniformisation des pratiques ESG au sein du secteur et donc dans l'évolution pérenne du marché.



CIC Private Debt adhère aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), initiative internationale pour la promotion de la finance responsable à travers six principes :

Principe 1 : Incorporer les enjeux ESG à l'analyse des investissements et au processus de prise de décision.

Principe 2 : Prendre en compte les enjeux ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

Principe 3 : Chercher des informations appropriées des enjeux ESG concernant les entités dans lesquelles nous investissons.

Principe 4 : Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de l'investissement.

Principe 5 : Travailler de concert pour accroître l'efficacité dans l'application des Principes.

Principe 6 : Signaler chacun des activités et les progrès effectués dans l'application des Principes.

CIC Private Debt est signataire de deux chartes promues par France Invest. Celles-ci ont pour but de changer les pratiques des signataires mais également celles des sociétés en relation avec ces signataires. La Charte Engagement de France Invest est composée de seize engagements couvrant les domaines suivants : enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et de bonne gouvernance. Cette initiative cible particulièrement les acteurs financiers du marché français. Encore une fois, une telle initiative est primordiale pour que les pratiques évoluent de manière harmonisée. CIC Private Debt a également adhéré à la Charte Parité de France Invest. Cet enjeu est particulièrement présent dans le secteur de la finance où une majorité de postes sont occupés par des hommes notamment dans les instances de décision. A travers sa signature, CIC Private Debt s'engage à améliorer l'équilibre femmes hommes dans son effectif



CIC Private Debt a rejoint l'Initiative Climat International pour travailler spécifiquement sur le changement climatique. En effet, l'enjeu climatique est particulier car très lié à la finance : la bonne orientation des ressources financières est décisive dans la lutte contre le changement climatique. Les politiques d'investissement ou au contraire de désinvestissement sont un réel levier de pression pour inciter les sociétés à améliorer leur impact sur le climat. L'iCi est un groupe de travail visant la collaboration entre acteurs du secteur et l'émergence de solutions sur le thème du climat.

Présentation de la Politique ESG

La démarche ESG de CIC Private Debt est définie dans la Politique ESG disponible sur le site internet de la Société de Gestion sur [cette page](#). Dans son processus d'investissement, CIC Private Debt intègre les enjeux de durabilité à travers trois éléments complémentaires :



Exclusions sectorielles

En premier lieu, CIC Private Debt a défini des politiques d'exclusions sectorielles afin de limiter son exposition aux secteurs considérés comme à risque d'un point de vue ESG. Ces politiques d'exclusions sectorielles sont le résultat des politiques sectorielles du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la vision de CIC Private Debt. Elles permettent d'interdire ou réglementer les investissements dans les secteurs suivants :

Charbon	Energies Fossiles
Tabac	Défense et Sécurité
Pornographie	Jeux de hasard
Activités illégales	Pacte Mondial

Le détail des critères d'exclusion est disponible dans la Politique ESG publiée sur le site internet de CIC Private Debt. Les politiques sectorielles s'appliquent à tous les fonds gérés par CIC Private Debt.

Analyse ESG pré-investissement

Outre les politiques d'exclusions sectorielles, et avant tout financement, CIC Private Debt réalise une analyse ESG pré-investissement pour chaque financement. L'objectif de cette analyse est d'identifier les risques et opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour cela, l'équipe ESG, en collaboration avec les équipes d'investissement, collecte les données à disposition (due diligences, audits, site internet...) et analyse les risques sur les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces risques peuvent peser sur l'environnement, le social ou la gouvernance ainsi que sur la société elle-même. Le principe de double matérialité est pris en compte dans cette analyse. L'analyse ESG pré-investissement est retranscrite dans une grille ESG pré-investissement. Les analyses ESG, et donc le contenu des grilles ESG pré-investissement, sont variables selon les sociétés évaluées. En effet, chaque société a des enjeux ESG matériels différents selon son activité, sa taille, son historique etc. A titre d'exemple, voici une synthèse de certains éléments pris en compte dans l'analyse ESG pré-investissement :

Environnement	Social	Gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité à mettre en place une politique de management de l'environnement pertinente Certification environnementale Capacité à mesurer et réduire son impact ou son exposition au changement climatique Capacité à prendre en compte la biodiversité dans le fonctionnement de la société et au niveau de son implantation Existence de litiges environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité à mettre en place une politique pour les ressources humaines pertinentes (rétention, diversité, attractivité...) Suivi d'indicateurs sociaux Capacité à prendre en compte, suivre et améliorer les aspects liés à la santé et la sécurité des employés Existence de litiges sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité à promouvoir des pratiques éthiques Capacité à identifier et gérer les risques de la chaîne de valeur Capacité à mettre en place une gouvernance RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) Existence de litiges éthiques

La grille ESG pré-investissement est un prérequis pour le financement et fait partie intégrante du dossier présenté en comité d'investissement. L'analyse ESG pré-investissement s'applique à tous les fonds gérés par CIC Private Debt. Pour les fonds du pôle Senior Large Cap, l'équipe d'investissement se charge de compléter la grille ESG pré-investissement. Enfin, la grille ESG pré-investissement peut varier pour correspondre à la stratégie des fonds ou au type d'actifs visés par exemple pour les fonds du pôle Infrastructure.

Reporting ESG

Une fois les sociétés en portefeuille, CIC Private Debt réalise annuellement des rapports ESG. Ces rapports ont pour but d'assurer le suivi d'indicateurs ESG des sociétés en portefeuille et d'informer les investisseurs sur les caractéristiques ESG des fonds. Les rapports ESG sont élaborés avec l'aide d'un cabinet externe spécialisé en ESG et se mettent en œuvre en plusieurs étapes :

Questionnaire ESG

Avec l'aide d'un cabinet externe et du questionnaire ESG de place, CIC Private Debt élabore un questionnaire ESG avec plus d'une soixantaine de questions. Celles-ci permettent de suivre les pratiques des sociétés en portefeuille et de répondre aux obligations réglementaires.

Collecte des données

Chaque année, le questionnaire ESG est envoyé à toutes les sociétés en portefeuille. Les sociétés ont ensuite plusieurs semaines pour compléter leur questionnaire ESG sur une plateforme en ligne.

Analyse des données

Les données collectées sont ensuite contrôlées par le cabinet ESG afin de valider leur cohérence. Une fois cette étape réalisée, les données sont analysées par fonds afin d'obtenir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Envoi du rapport ESG

Une fois les données analysées, les résultats sont consolidés dans un rapport ESG pour chaque fonds. Celui-ci est ensuite communiqué aux investisseurs des différents fonds concernés.

Les rapports ESG sont réalisés pour tous les fonds du pôle Senior Mid Cap, pour les deux derniers fonds en date du pôle Mezzanine & Unitranche et pour le dernier fonds en date du pôle Infrastructure pour lequel le processus diffère légèrement (questionnaire réalisé en interne uniquement et adapté à chaque entité en portefeuille). Ces rapports ESG s'ajoutent aux rapports périodiques SFDR exigés par les Article 8 et Article 9 de SFDR qui sont réalisés pour les Fonds cités dans la partie *Transparence pour SFDR*.

Engagement et sensibilisation

Sensibilisation et incitation

CIC Private Debt est une société de gestion en dette privée. Sauf cas exceptionnels, CIC Private Debt n'est pas au capital des sociétés en portefeuille et n'a généralement pas la possibilité d'exercer une politique de vote y compris sur les sujets ESG.

Afin de s'engager autrement auprès des sociétés en portefeuille, CIC Private Debt multiplie les mesures pour sensibiliser les sociétés. Tout d'abord, CIC Private Debt réalise une campagne de reporting ESG annuelle. L'objectif de celle-ci est double : premièrement permettre à l'équipe de CIC Private Debt de suivre les pratiques des sociétés en portefeuille et deuxièmement informer les investisseurs sur la prise en compte de l'ESG dans leurs investissements. Cependant, la campagne de reporting est également un instrument de sensibilisation des sociétés en portefeuille. En effet, le questionnaire montre aux sociétés l'importance des sujets ESG pour CIC Private Debt. Il donne également des indications aux sociétés sur les exigences du marché et les contraintes réglementaires actuelles et futures. Pour certaines sociétés, le questionnaire incite à collecter des données qui jusque-là n'étaient pas suivies. Pour d'autres, le questionnaire permet d'identifier les enjeux ESG qui émergent dans les réglementations.

En 2023

46% - 75% Taux de réponse au questionnaire ESG selon les fonds

Concernant les deux fonds en date de Mezzanine & Unitranche, CIC Private Debt approfondit son engagement avec les sociétés. En effet, afin d'établir un dialogue, un entretien est organisé avec certaines sociétés entre le management, le cabinet ESG et l'équipe ESG. Cet échange d'environ une heure est l'occasion d'approfondir l'analyse des pratiques des sociétés sur différents enjeux. A l'issue de ces entretiens, chaque société reçoit un livrable identifiant ses principaux risques, sa maturité et des propositions pour améliorer ou perfectionner sa démarche.

En 2023

12 entretiens réalisés avec des sociétés CIC MUF 5 et CIC MUF 6

Enfin, dans la mesure du possible, CIC Private Debt promeut la mise en place de financements indexés à des critères de durabilité. Ces mécanismes reposent sur un engagement contractuel à atteindre des objectifs de durabilité assortis d'une indexation du coût de la dette en fonction de l'atteinte ou non de ces objectifs. Ce type de mécanismes n'est pas systématique et suppose l'accord des autres participants du financement ainsi que celui de l'emprunteur. Toutefois, il s'agit d'un instrument de dialogue et d'incitation financière pour favoriser l'action des sociétés.

En 2023

68% des dossiers du dernier fonds Senior Mid Cap bénéficiaient de ces mécanismes

Politique de vote

Comme mentionné précédemment, CIC Private Debt n'est pas actionnaire des sociétés en portefeuille sauf cas exceptionnels. Les Fonds de CIC Private Debt peuvent devenir actionnaires de sociétés non cotées ou de sociétés cotées exceptionnellement. Dans ces cas-là, CIC Private Debt serait très minoritaire dans l'actionnariat de la société et ne dispose donc pas d'une position significative et influente.

Toutefois, CIC Private Debt met en place une politique de droit de vote. Les principaux points de la politique de vote de la Société de Gestion sont les suivants :

- ▶ CIC Private Debt exercera les droits de vote qu'elle détient pour toutes les participations en portefeuille où elle est actionnaire
- ▶ CIC Private Debt privilégiera le respect des principes généraux suivants :
 - La protection de l'intérêt à long terme des porteurs des Fonds
 - L'intérêt social de l'entreprise
 - Le traitement équitable des actionnaires
 - L'intégrité des comptes et la transparence de la communication
 - La prévention de conflits d'intérêts entre la société et les administrateurs par l'affirmation de la séparation des pouvoirs et une indépendance suffisante du conseil
 - La transparence de la politique de rémunération des dirigeants et des éventuels plans de stock option et du caractère raisonnable des rémunérations qui doivent être liées à la performance de la société et à son évolution
 - L'affectation du résultat et l'utilisation des fonds propres : gestion raisonnée des fonds propres,
 - Le développement stratégique.

Informations aux souscripteurs

CIC Private Debt utilise différents canaux afin de communiquer sur les enjeux ESG avec ses investisseurs. Tout d'abord, le site internet de la Société de Gestion dispose d'une [page dédiée](#) à ce sujet avec notamment la Politique ESG.

Ensuite, les documents suivants sont communiqués aux investisseurs et peuvent comprendre des informations sur les sujets ESG :

- ▶ Documents réglementaires des fonds
- ▶ Documents commerciaux des fonds
- ▶ Réponses aux due diligences
- ▶ Rapports annuels de gestion comprenant des informations ESG
- ▶ Rapports périodiques SFDR
- ▶ Rapports ESG annuels pour certains fonds (voir précédemment)
- ▶ Présentation annuelle aux investisseurs comprenant une partie sur l'ESG pour certains fonds

L'équipe de CIC Private Debt se tient toujours disponible pour répondre aux demandes ad hoc des investisseurs.

Transparence pour SFDR

SFDR est une réglementation qui a notamment pour but d'améliorer la transparence envers les investisseurs. Les fonds se soumettant aux Article 8 et Article 9 doivent respecter certaines obligations d'information.

CIC Private Debt a plusieurs fonds relevant de l'Article 8 SFDR :

- CIC Mezzanine & Unitranche Financing 6
- CIC European Large Cap Financing 3

Deux des fonds ne sont pas soumis à SFDR en raison de leur nature juridique mais le choix a été fait d'appliquer les exigences d'un Article 8 :

- CIC Debt Fund 4
- CIC Debt Fund 2022 Evergreen (mandat identique à CIC Debt Fund 4)

Un des fonds se soumet aux exigences de l'Article 9 de SFDR :

- CIC Transition Infra Debt 2

II. L'organisation ESG

Moyens internes déployés par l'entité

La société de gestion s'est employée à engager des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG.

En juillet 2021, CIC Private Debt a recruté une Chargée de projet ESG dédiée à plein temps à la mise en œuvre et l'approfondissement de la démarche ESG de la Société de Gestion. Une analyste ESG a rejoint CIC Private Debt en 2023. Avec 38 collaborateurs au 31/12/2023, l'équipe ESG représente 5,3% des effectifs de CIC Private Debt.

CIC Private Debt collabore de manière régulière avec certains cabinets externes et de manière ponctuelle lorsque des sujets l'exigent. En excluant les postes de Chargée de projet ESG et d'Analyste ESG, les dépenses engagées en 2023 sur l'ESG ont représenté environ 98 772 €. Ces dépenses reposent sur des interventions de 2 prestataires externes et représentent environ 15% des dépenses totales de prestataires externes de CIC Private Debt. A noter toutefois que certaines prestations sont réalisées par le groupe dont CIC Private Debt fait partie et ne sont donc pas comptées dans ce total.

La gouvernance ESG s'organise autour de l'équipe ESG composée de la Chargée de projet ESG et de l'Analyste ESG placées sous la supervision de la Secrétaire Générale de CIC Private Debt.

En raison du nombre de collaborateurs et de l'organisation relativement horizontale, le dialogue sur les questions ESG est facilité. Toutefois, afin de formaliser ce dialogue interne, un Comité ESG a été créé en 2021.

Le Comité ESG permet de formaliser un cadre d'échange pour : intégrer le management dans la démarche ESG, choisir les prochaines orientations de la démarche, informer les responsables de toutes les équipes de la Société de Gestion.



Enfin, tous les collaborateurs reçoivent des formations sur l'ESG et la RSE. Chaque nouveau collaborateur reçoit une formation par l'équipe ESG à son arrivée. Aussi, plusieurs formations du groupe sont à suivre. Enfin des communications sont faites de manière ad hoc par l'équipe ESG sur des sujets pertinents (SBTi, CSRD etc.).

Intégration de l'ESG dans les politiques de la Société de Gestion

Politique de rémunération

La société de gestion intègre le respect de l'analyse des critères en matière de durabilité comme l'un des critères de détermination de l'enveloppe globale de rémunération variable conformément au Règlement SFDR.

Par ailleurs, concernant en particulier les Directeurs d'investissement, ceux-ci intègrent de façon générale les critères ESG dans l'évaluation des actifs sous-jacents des Fonds et dans leur processus de décision d'investissement, conformément à la Politique ESG de la Société. Ceci concerne plus encore les Directeurs d'investissement impliqués dans la gestion de Fonds catégorisés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement SFDR.

Dans ce cadre, les Directeurs d'investissement se verront fixer des objectifs annuels en lien avec la prise en compte de ces critères ESG et des risques en matière de durabilité.

En conséquence, selon l'importance de la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement incombant aux Directeurs d'investissement, la rémunération variable prendra notamment en compte : l'analyse des données collectées auprès des actifs sous-jacents (notamment dans le cadre du remplissage de la grille d'analyse ESG telle que décrite dans la Politique ESG de la Société), l'analyse des impacts des risques en matière de durabilité (importants, potentiels ou réels) sur la valeur des actifs sous-jacents ou encore la qualité et l'importance du dialogue entre les Directeurs d'investissement et le management des sociétés en portefeuille concernant les informations ESG.

Intégration des critères ESG dans le règlement du conseil d'administration

Non applicable.

Mixité au sein de CIC Private Debt

▶ Au 31/12/2023, l'équipe de CIC Private Debt se composait de 38 personnes réparties entre Paris et Londres. Parmi les collaborateurs, **CIC Private Debt compte 42% de femmes et 58% d'hommes.**

Entre 2021 et 2023, cette répartition a légèrement évolué passant de 41% en 2021 à 38% en 2022 à 42% en 2023. CIC Private Debt a pour objectif d'augmenter la part des femmes dans l'effectif global de la Société de Gestion afin de tendre vers la parité.

▶ Les équipes chargées des investissements se composent de 23 collaborateurs dont 6 femmes soit **25% de femmes dans les équipes investissements**. Les femmes présentes dans les équipes d'investissements occupent les postes suivants :

- Deux femmes occupent le poste de directrice d'investissement
- Deux femmes occupent le poste de chargée d'investissement senior
- Une femme occupe le poste d'analyste
- Une femme est alternante

Entre 2021, 2022 et 2023, la part des femmes dans les équipes d'investissement est passée respectivement de 19% à 22% puis 25%. CIC Private Debt souhaite poursuivre cette progression et améliorer la répartition femmes hommes dans les équipes d'investissement. La Société de Gestion souhaite tendre vers une répartition femmes hommes semblables au niveau de l'effectif total et au niveau des équipes d'investissement.

▶ Dans le cadre de sa politique de gestion, les décisions d'investissement sont prises lors des comités d'investissement. Lors de ces comités d'investissement, les équipes d'investissement et certains membres des équipes support sont présents. Les membres votants sont chargés de la prise de décision finale. En 2023, les membres votants sont majoritairement des hommes. Un comité sur les quatre comités compte une femme dans les membres votants. Les changements au sein de ces postes sont très limités. Les recrutements en général et les recrutements de femmes en particulier sont donc rares.

▶ Enfin en tant que SAS, la direction se compose du Président ainsi que du Directeur Général Adjoint. Aucune rotation à ces postes n'a eu lieu depuis la création de CIC Private Debt. Un changement de la répartition femmes hommes à la direction est donc peu probable.

III. L'approche des enjeux environnementaux

Alignement à l'Accord de Paris

En tant qu'acteur financier, CIC Private Debt a conscience de son rôle sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour maintenir l'objectif 1.5°C. L'engagement de CIC Private Debt se reflète tout d'abord dans les exclusions sectorielles mises en place par la Société de Gestion.

Exclusions sectorielles pour limiter le changement climatique

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent être drastiquement diminuées pour limiter le changement climatique. Les énergies fossiles étant une des causes principales de ces émissions, CIC Private Debt a mis en place des exclusions sectorielles sur les secteurs des énergies fossiles, certaines étant issues des politiques du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces politiques permettent ainsi de limiter les émissions de gaz à effet de serre des portefeuilles de CIC Private Debt.

Intégration du changement climatique dans la gestion du portefeuille

CIC Private Debt intervient majoritairement auprès de PME et ETI. Dans ce type de société les niveaux d'avancement des démarches RSE sont hétérogènes d'une société à l'autre. De même, la disponibilité des données reste un enjeu pour certaines sociétés en portefeuille. Enfin, CIC Private Debt a un impact limité en tant que prêteur. Dans ce contexte, la Société de Gestion n'a pas défini d'objectif quantitatif de réduction des gaz à effet de serre pour le moment. Toutefois, CIC Private Debt met d'ores et déjà en place des mesures pour intégrer la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans son métier.

En effet, lors de l'analyse ESG pré-investissement, le climat est un des enjeux pris en compte. Lors du reporting ESG, les sociétés en portefeuille sont interrogées sur leurs pratiques ainsi que sur leurs données quantitatives en lien avec les émissions de gaz à effet de serre. Plusieurs questions portent directement sur ces enjeux dont :

- Les émissions de GES des scopes 1
- Les émissions de GES des scopes 2
- Les émissions de GES des scopes 3
- La mise en place d'une politique de réduction des émissions de GES
- La définition d'objectifs quantitatifs et datés des émissions de GES
- La vérification d'un organisme tiers externe quant à l'alignement des objectifs sur l'Accord de Paris

Comme décrit précédemment, pour les deux derniers fonds déployés du pôle Mezzanine & Unitranché, des entretiens sont réalisés avec certaines sociétés. L'enjeu climatique figure parmi les différents enjeux abordés lors de ces entretiens. A l'issue de l'échange, un livrable est communiqué aux sociétés celui-ci contenant des axes d'amélioration sur chacun des enjeux dont le climat.

Enfin, les mécanismes d'ajustement de marge ESG décrits précédemment contiennent le plus souvent un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre. Des trajectoires de réduction sont alors définies sur plusieurs années.

Fin 2023, un projet a été lancé sur la thématique du climat avec le cabinet Indefi. L'objectif est d'approfondir l'approche climat de la Société de Gestion à travers le développement d'un outil climat

en pré-investissement et la mise en place d'un projet pilote de calcul d'empreinte carbone d'un des portefeuilles. Ce projet marque une étape importante dans l'engagement de CIC Private Debt sur le sujet climatique. Ce projet sera clôturé courant 2024 et CIC Private Debt définira alors les prochaines étapes de cette démarche.

Taxonomie Européenne

La Taxonomie Européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Le but est de réorienter les investissements à travers 6 objectifs :

1	Atténuation du changement climatique
2	Adaptation au changement climatique
3	Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
4	Transition vers une économie circulaire
5	Contrôle de la pollution
6	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Comme décrit précédemment, les niveaux d'avancement des démarches RSE sont très hétérogènes d'une société à l'autre. Dans ce contexte, peu de sociétés en portefeuille communiquent sur leur alignement à la Taxonomie Européennes. CIC Private Debt souhaite toutefois sensibiliser les sociétés y compris sur les sujets liés à la Taxonomie Européenne. Les questionnaires ESG* annuels incluent donc une question sur l'alignement des sociétés à la Taxonomie Européenne. Les sociétés incluses dans le périmètre de reporting se sont vues demander si la mesure de leur part d'alignement avait été faite. Seulement 7% des sociétés ayant complété le questionnaire ont répondu positivement à cette question.

Biodiversité

Dans le cadre de son activité, CIC Private Debt n'a pas encore défini de stratégie d'alignement avec des objectifs en termes de biodiversité, ni fixé d'objectif quantitatif. Néanmoins, CIC Private Debt prend en compte les enjeux liés à la biodiversité dans sa Politique ESG. En effet, le sujet est intégré lors de l'analyse ESG pré-investissement et lors de reporting ESG.

Cependant, la disponibilité des données est encore une fois limitée. La biodiversité est un enjeu encore peu abordé par les sociétés de cette taille. Dans le même souci de sensibilisation, la biodiversité est incluse dans le reporting ESG annuel afin de montrer aux sociétés en portefeuille les attentes des acteurs financiers mais aussi les futures obligations réglementaires de transparence. Trois questions sont posées aux sociétés :

- ▶ Leur localisation sur des zones sensibles pour la biodiversité
- ▶ Les initiatives pour réduire leur impact sur la biodiversité
- ▶ L'évaluation de leurs dépendances à l'égard de la biodiversité

En raison des limites mentionnées précédemment, CIC Private Debt n'a pas encore mis en place de stratégie biodiversité. Néanmoins, la Société de Gestion reste attentive aux discussions de place sur le sujet.

*questionnaires ESG pour les stratégies Dette Senior Mid Cap, Mezzanine et Unitranche Financing et Infrastructure

IV. La gestion des risques ESG

Intégration des risques ESG

La politique ESG a plusieurs objectifs dont celui d'intégrer les risques ESG dans la gestion des fonds de CIC Private Debt. La gestion de ces risques ESG passe par leur identification puis par la limitation des risques ESG identifiés.

Les deux phases pré-investissement permettent d'identifier et réduire les expositions des fonds aux risques ESG. Dans un premier temps, les exclusions sectorielles permettent de limiter voire éliminer l'exposition de CIC Private Debt à des risques environnementaux, sociaux et parfois de gouvernance. Cette première phase écarte les secteurs les plus à risques.

Dans un second temps, l'analyse ESG pré-investissement permet d'identifier les risques ESG plus spécifiques. Celle-ci prend en compte de nombreux enjeux afin d'identifier et évaluer les risques potentiels de chaque société étudiée. La grille ESG pré-investissement retranscrit ces éléments et fait partie intégrante du dossier pour le comité d'investissement. La décision du comité d'investissement est prise sur la base de ce dossier. Les risques peuvent être très variés selon les sociétés étudiées : risques de réglementation, risques de réputation, risques de transition, risques physiques. CIC Private Debt limite ainsi les risques ESG par son processus de sélection des investissements.

En tant que prêteur, la Société de Gestion a mis en place certaines mesures afin de réduire son exposition aux risques ESG une fois les sociétés en portefeuille. Pour les fonds concernés, la campagne de reporting ESG permet d'assurer un contrôle des risques durant l'année écoulée, par exemple à travers le suivi des litiges environnementaux, sociaux ou éthique. Les entretiens ESG réalisés avec les sociétés des deux fonds du pôle Mezzanine & Unitranché permettent d'identifier les risques potentiels et les axes d'amélioration pour répondre à ces risques ESG.

Enfin, bien qu'ils ne soient présents que sur certains fonds, les ajustements de marges ESG sont des mécanismes qui permettent d'inciter les sociétés à agir. Les enjeux choisis sont généralement les plus matériels pour les sociétés et ciblent certains risques. Ces mécanismes permettent d'inciter les sociétés à des actions menant à des résultats concrets.

Organisation du contrôle

Les contrôles sont réalisés sur différents niveaux et par différents acteurs afin de garantir un contrôle efficace des pratiques ESG de CIC Private Debt :

1 ^{er} niveau	2 ^{ème} niveau	3 ^{ème} niveau
Contrôle permanent de l'équipe ESG sur la mise en œuvre de la politique ESG	Contrôle de la RCCI de CIC Private Debt sur la bonne application et le respect des procédures ESG.	Audit groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur toutes les procédures et pratiques de CIC Private Debt y compris la politique ESG

Annexe

Tableau de correspondance

Démarche générale de l'entité	Page 3-10
Moyens internes déployés par l'entité	Page 11
Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	Page 11-12
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	Page 8-9
Taxonomie européenne et combustibles fossiles	Page 14-15
Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement (en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure - SFDR)	Page 14
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants	Page 15
Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité et, en particulier	Page 16

Société par actions simplifiée au capital 625 000 € 60 rue de la Victoire, 75009 Paris – RCS Paris 503 110 595